

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 JUIN 2018**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

---

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 19 Juin 2018 à 19h00** sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

**I. / BATIMENTS – VOIRIE – DEVELOPPEMENT DURABLE**

1. **Espace Beaunier** – Travaux de démolitions de différents tènements – Lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec tranche ferme et conditionnelle.

Le Conseil municipal a délibéré pour :

- **APPROUVER** le dossier de consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre de démolitions des bâtiments communaux précités en tranche ferme, secteur place Gambetta et stade Paul Bert et optionnelle secteur Paul Bert.
- **DECIDER** le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée des articles 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit:
  - 1/ Le prix des prestations : la note obtenue sera pondérée à 50%
  - 2/ La valeur technique du mémoire et de la méthodologie : la note obtenue sera pondérée à 50%, selon les critères de jugement du règlement de consultation.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le dit marché public de maîtrise d'œuvre au vu résultat de consultation et de l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

2. **Patrimoine communal** – Approbation d'une cession foncière d'un terrain communal situé Montée de la Feuilletière, parcelle AH 460 – Abords pôle médical.

Le Conseil municipal a approuvé la cession foncière à Mr KHENNOUF Mustapha dans les conditions suivantes :

Vente de la parcelle cadastrée AH 460 d'une surface d'environ 680 m<sup>2</sup>, pour un prix de 35 euros hors taxes le m<sup>2</sup> soit un prix de 23 800 euros hors taxes pour la totalité de la parcelle.

**II. / AFFAIRES SOCIALE - INTERGENERATIONNEL**

1. **Jardin d'enfants** – Choix du prestataire pour assurer la gestion du service jardin d'enfants.

Suite à l'organisation d'une consultation de prestataires de service en vue de la passation d'un marché conformément au Code des Marchés Publics pour assurer la gestion du jardin d'enfants d'une capacité de 24 places, le Conseil municipal désigne l'association ALFA 3 a, en qualité de

prestataire pour assurer la gestion du service jardin d'enfants pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### III. / PERSONNEL COMMUNAL

#### **1 Effectifs communaux** – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2018

Vu l'avis du Comité technique, le Conseil municipal fixe le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

#### **2 Effectifs communaux** – Modification du tableau des effectifs communaux.

En vue du bon fonctionnement des services et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs communaux.

#### **3 Service civique** – Approbation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement de la Loire pour la mise à disposition de volontaires en service civique.

Le Conseil municipal approuve la passation d'une convention avec La Ligue de l'enseignement de la Loire pour la mise à disposition de deux volontaires en service civique à compter d'octobre 2018, pour une durée de 8 mois, sur une durée hebdomadaire de de 24 heures au sein des écoles de de la communes pour l'accompagnement des enfants sur les temps d'accueil municipaux.

#### **4 Contrats d'insertion** – Création de postes d'agents chargés de propreté – service vie scolaire, dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences

Le Conseil municipal décide de créer trois à quatre emplois d'agents chargés de propreté – service vie scolaire, contrats de travail à durée déterminée, s'inscrivant dans le dispositif parcours emploi compétence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour une durée de 9 à 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

### IV. / FINANCES – BUDGET COMMUNAL

#### **1 Budget communal 2018** – Financement du programme d'investissement : recours à l'emprunt bancaire.

Le Conseil approuve, dans le cadre des autorisations budgétaires 2018, la mobilisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche aux conditions suivantes :

Capital emprunté : 500 000 €

Phase de mise à disposition	500 000 € versement au plus tard le 25 juillet 2018
Durée totale du prêt :	18 ans
Echéances :	mensuelles
Taux d'intérêt fixe :	1.46 %
Profil d'amortissement :	constant
Frais de dossier :	500 €

## **2** *Emprunts garantis* – Garantie de transfert de prêts.

Dans le cadre de la demande formulée par Cité Nouvelle et tendant à bénéficier du transfert des prêts garantis par la commune de Villars à Néolia, le Conseil municipal réitère sa garantie à hauteur de 82.00 % pour le remboursement des prêts suivants, consentis par la Caisse des Dépôts et consignations à Néolia et transféré à Cité Nouvelle, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation.

## **3** *Budget communal 2018* – Vote des taux d'imposition – Année 2018.

Suite à la demande des services préfectoraux le Conseil municipal confirme, le maintien des taux d'imposition communaux pour l'année 2018, comme cela a été voté lors du Conseil municipal du 27 mars dernier dans le cadre de l'examen du budget communal 2018.

## **4** *Budget communal 2018* – Fixation des tarifs communaux – Médiathèque et Saison culturelle – Annule et remplace la délibération n°2018-38 du 27 mars 2018.

Le Conseil municipal lors de la séance du 27 mars dernier a approuvé les tarifs applicables à la médiathèque à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Conseil municipal précise concernant ces tarifs que la gratuité de la cotisation de la médiathèque s'applique pour les moins de 18 ans, et non pour les moins de 16 ans.

## **5** *Budget communal 2018* – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles des communes limitrophes.

Le Conseil municipal décide de verser à Saint Priest en Jarez la participation financière correspondante pour l'année 2017-2018, au nombre d'enfants villardais scolarisés dans cette commune, à savoir :

$$8 \text{ élèves} \times 1\,061.44 \text{ €} = \mathbf{8\,491.52 \text{ €}}$$

## **V. /** VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

### **1.** *Ecole maternelle BOIS MONZIL* – Point de situation sur la demande de maintien de la troisième classe.

Le Conseil municipal est informé des actions engagées par la municipalité dans le cadre du soutien à la demande de réouverture de la troisième classe à l'école maternelle du Bois Monzil.

## **VI. / INFORMATIONS DU MAIRE**

### **1. Médiathèque – Présentation du rapport annuel – année 2017**

Le rapport annuel de la médiathèque, préalablement étudié en commission vie culturelle a été présenté au Conseil municipal.

### **2. Présentation des actions communales et intercommunales conduites en faveur du développement durable**

Les actions réalisées par la municipalité et par Saint-Etienne Métropole en faveur du développement durable ont été présentées au Conseil municipal.

### **3. Information du Maire relative à sa délégation de compétence à ester en justice**

Monsieur le Maire a rendu compte dans le cadre de l'exercice de sa délégation de recours relevant des ressources humaines de la commune.

### **4. Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil municipal a été informé des dernières actions du CME

### **5. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir**

Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

## **6 Jurés d'assises**

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe avoir procédé au tirage au sort de 18 jurés sur la liste électorale en vue de l'élaboration de la liste préparatoire du Jury d'Assises 2019.

**Le Maire,**

**Paul CELLE**